

2024-1378
2024-06-04

B-Nine® WSG

Retardateur de croissance pour les plantes

Granules solubles

Pour contrôler la hauteur et favoriser la floraison des plantes

Retardateur de croissance pour les chrysanthèmes, les azalées, les plantes à massif,
les poinsettias et les hortensias

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Daminozide..... 85 %

NO D'ENREGISTREMENT: 17465

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – PEUT IRRITER LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Contenu net :
500 g à 50 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Le retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG est pour les plantes ornementales en pots. Le retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG pénètre le feuillage et puis circule à travers la plante jusqu'aux points de croissance pour réduire l'élongation entrenœud. Les plantes ainsi traitées développent des habitudes de croissance plus courtes et plus compactes comparativement aux plantes non traitées (voir le tableau de dilution pour convertir le pourcentage de concentration au dosage de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG par litre).

Tableau de dilution du retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG

Concentration de B-Nine WSG retardateur de croissance pour les plantes désirée		Grammes de produit par 1 litre d'eau	Grammes de produit par 100 litres d'eau
%	ppm		
0,15	1 500	1,8	180
0,25	2 500	3	300
0,375	3 750	4,5	450
0,50	5 000	6	600
0,75	7 500	9	900
1,0	10 000	12	1 200

Verser la quantité de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG indiquée dans le réservoir de pulvérisation. Puis, ajouter la quantité d'eau requise pour la concentration ciblée. Allouer de 3 à 5 minutes pour la dissolution du retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG dans l'eau et agiter de temps à autre. Une fois le retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG dissout dans l'eau, aucune autre agitation n'est requise. Ne pas conserver les solutions préparées avec le retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG pendant plus de 24 heures. Bien sceller la portion inutilisée du retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG dans son contenant d'origine car l'humidité durcira le produit.

REMARQUES CONCERNANT L'APPLICATION :

On recommande un volume d'application de 1 litre par 5 mètres carrés de superficie, ce qui procure une couverture du feuillage jusqu'au point précédant le ruissellement.

Bien arroser les plantes avant de procéder à l'application du retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG. Les plantes fanées absorbent mal le retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG et de piètres résultats peuvent être enregistrés. Le feuillage des plantes doit être sec au moment de la pulvérisation du produit. Ne pas seringuer ou procéder à une pulvérisation excessive du feuillage dans la période de 18 à 24 heures suivant l'application du retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG afin de permettre au produit chimique de pénétrer la plante.

MODE D'EMPLOI :

Chrysanthèmes en pots : Pour produire des plantes ramifiées (pincées) compactes, pulvériser sur le feuillage une solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG de 0,25 % (2 500 ppm) jusqu'à ruissellement après un délai de deux semaines suivant le pincage. Pour les variétés très sensibles, appliquer lorsque les plantes ont atteint la hauteur désirée.

Si un retard de croissance supplémentaire est requis, procéder à une 2^e application de solution de 0,25 % (2 500 ppm) de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG après un délai de trois semaines suivant la première application. Il est suggéré d'avoir recours à un calendrier

«médium» pour planifier l'ombrage et le pincage au cours d'une même journée pour les variétés de «haute taille». Ceci éliminera l'apparence ouverte c'est-à-dire relativement dénudée qui est souvent associée à l'utilisation de calendriers de pincage différés.

Pour produire des plantes compactes à tige unique en pots, pulvériser deux semaines après les avoir plantées avec une solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG de 0,5 % (5 000 ppm) jusqu'à ruissellement.

Chrysanthèmes coupés : Pour différer l'élongation directement sous la fleur pour les fleurs en pots et les fleurs coupées, pulvériser sur le tiers supérieur du feuillage une solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG de 0,25% (2 500 ppm) et ce, deux jours après l'ébourgeonnage.

Azalées – Plantes de serres : Pour promouvoir le développement de bourgeons additionnels sur les plantes par forçage, pulvériser lorsque les nouvelles pousses apparaissant suite au façonnage final mesurent entre 2 à 5 cm. Appliquer soit 1 application de 0,25 % (2 500 ppm) de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG soit 2 applications d'une solution de retardateur de croissance B-Nine WSG de 0,15 % (1 500 ppm) à intervalle d'une semaine.

Hortensias – Croissance printanière : Pour différer la croissance printanière par forçage, pulvériser une solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG de 0,5 % (5 000 ppm) lorsque les nouvelles pousses commencent à peine à s'ouvrir et lorsque quatre à cinq paires de feuilles sont visibles. Appliquer 2 à 4 semaines après le forçage sans toutefois dépasser ce délai.

Plantes à massif : Pour prévenir une élongation excessive des tiges de pétunias, de soucis, de zinnias, d'asters, de cosmos et de sauge, pulvériser une solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG lorsque des nouvelles pousses de 4 à 5 cm ont développé après la transplantation ou le pincage (environ 2 à 3 semaines) ou lorsque les plantes commencent à s'allonger (à s'étirer). Utiliser une solution de 0,5 % (5 000 ppm) jusqu'à la formation de gouttelettes.

Poinsettias : La solution de retardateur de croissance pour les plantes B-Nine WSG réduit l'élongation des poinsettias. Le tableau suivant s'applique aux plantes pincées.

Date de pincage	15 août	1 sept.	15 sept.
Solution B-Nine WSG	0,75 %	0,5 %	0,75 %
nombres d'applications	2	2	1

Procéder à la 1^{ère} application lorsque la nouvelle pousse mesure entre 7 et 10 cm. Procéder à la 2^e application, si requise, dans les 2 semaines suivant la 1^{ère} application.

Le tableau suivant s'applique aux plantes à tige unique.

Date de propagation	1 août	15 août	1 sept.	15 sept.
1 ^{ère} date de pulvérisation	1 sept.	15 sept.	1 oct.	15 oct.
Concentration	0,75 %	0,75 %	0,5 %	0,75 %
2 ^e date de pulvérisation	21 sept.	1 oct.	15 oct.	Aucune
Concentration	0,75 %	0,5 %	0,5 %	-

La 1^{ère} date d'application suggérée est environ 1 à 2 semaines après l'enracinement en supposant un délai de 3 semaines pour l'enracinement. Les conditions locales peuvent nécessiter une modification des taux suggérés. Toutefois, dans tous les cas, la 1^{ère} application doit avoir lieu 1 à 2 semaines après l'enracinement.

Les applications faites tard dans la saison réduisent la hauteur des plantes; par contre, elles peuvent aussi réduire la taille des bractées et retarder la floraison. Pour les producteurs qui planifient une floraison au début du mois de décembre, éviter de procéder à des applications après le début des journées plus courtes.

PRÉCAUTIONS :

1. **TENIR HORS DE LA PORTÉE DESENFANTS.**
2. Peut irriter légèrement les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements.
3. **NE PAS** contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux.
4. Les personnes qui utilisent ce produit devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette.
5. Si le pesticide entre en contact avec la peau à la suite d'un déversement ou à travers des vêtements détrempés, il faut enlever immédiatement ces vêtements. Ensuite, on doit se laver à fond et mettre des vêtements propres.
6. Si le pesticide est renversé sur des vêtements de travail, les enlever **IMMÉDIATEMENT**. Ensuite, il faut se laver à fond et mettre des vêtements propres.
7. Les vêtements de travail devraient être lavés avec de l'eau très chaude et un détergent. On doit les laver séparément du reste du linge.
8. Durant les activités de mélange, de remplissage, d'application, de nettoyage ou de réparation, porter un couvre-tout résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants pour produits chimiques, des bas et des chaussures qui résistent aux agents chimiques. En outre, porter un tablier résistant aux produits chimiques pour mélanger le produit, le verser et nettoyer l'équipement. Porter un casque ou couvre-chef résistant aux produits chimiques, un écran facial et un respirateur anti-poussières/gouttelettes (dont le numéro d'approbation de MSHA/NIOSH débute par le préfixe TC-21C), en plus de l'équipement de protection individuelle stipulé ci-dessus pour une pulvérisation en hauteur.
9. Ne jamais revenir ni permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les endroits traités moins de 24 heures après le traitement.
10. Ce produit ne doit être utilisé que dans les ombrières et les serres commerciales ou de recherche.
11. Ne pas mélanger le retardateur de croissance B-Nine WSG en cuve avec des produits qui contiennent du cuivre, et ne pas appliquer le retardateur de croissance B-Nine WSG moins sept (7) jours avant ou après l'application de tels produits, car les feuilles pourraient alors subir des brûlures.
12. N'ajouter aucun autre agent mouillant et ne pas mélanger le produit avec des insecticides, des fongicides ou des engrais foliaires, car les feuilles pourraient alors subir des brûlures.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

Ne pas contaminer les plans d'eaux lorsque vous disposez de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement. Ne pas laisser les écoulements des serres contaminer les systèmes aquatiques.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter avec soi le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments et des moulées.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois avant son élimination ou procéder à un rinçage sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange contenu dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

UPL, le logo d'UPL et B-NINE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.